

BELGIQUE

La souscription dite des " Etreunes pontificales ", ouverte chaque année par l'Association des journalistes catholiques, s'est clôturée, cette année, par la somme de 104,787 fr. 20.

Selon sa louable coutume, Mgr Keesen, prélat de Sa Sainteté, sénateur, a prononcé au Sénat, le 2 mai dernier, un intéressant discours sur l'indépendance nécessaire au Saint-Siège et l'arbitrage international.

" Les derniers événements, dit-il, qui se sont accomplis en Europe et sur la côte africaine, imposent aux catholiques le devoir de protester avec plus d'énergie que jamais contre la situation violente faite au Chef de l'Eglise depuis l'invasion des Etats pontificaux.

" Les hommes d'Etat quelque peu clairvoyants, même dans les rangs de nos adversaires, ont toujours prédit que l'abolition du pouvoir temporel ouvrirait pour le Saint-Siège une ère de difficultés inextricables et finirait nécessairement par entraver le libre exercice de sa mission apostolique.

" Le pape, en effet, est investi d'une juridiction qui s'étend à toutes les nations, attendu qu'il possède des sujets dans tous les pays du monde. Une autorité aussi grande et aussi universelle ne peut dépendre d'aucun gouvernement en particulier, sous peine d'exciter la défiance des autres et de compromettre les graves intérêts qui lui sont confiés. Il suffira que le royaume qui le tient sous sa domination déclare la guerre à son voisin pour qu'immédiatement le Saint-Siège subisse le choc en retour. Le belligérant adverse lui dira : " Vous êtes sujet italien, vous êtes donc notre ennemi; nous avons le droit de vous traiter comme tel, et nous ne pouvons admettre que vous exerciez aucun acte de juridiction parmi nous." Napoléon Ier, qui était sans cesse en conflit avec l'Autriche, avait l'habitude de dire: " Je n'accepterais pas l'autorité d'un pape